



États généraux de l'eau en montagne

—

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Rhône-Méditerranée



Megève – 10 octobre 2014

Stéphane JOURDAIN
DREAL de Bassin Rhône-Méditerranée



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Bassin Rhône-Méditerranée



La Directive Inondation en quelques mots ...



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La Directive Inondation en France c'est définir un cadre stratégique pour la prévention des inondations à différents niveaux

Directive inondation (DI)

Niveau européen



Stratégie nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

Niveau national



Plan de gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016/2021

Évaluation préliminaire des risques



→ Sélection des 31 TRI



→ Réalisation de la cartographie

Rédaction du PGRI

Objectifs et mesures générales applicables au district

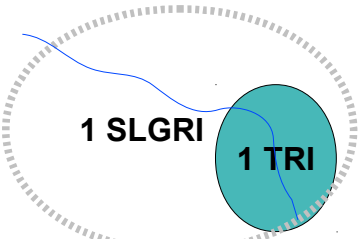
Objectifs et mesures spécifiques aux TRI

Niveau district = Bassin Rhône Méditerranée



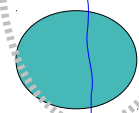
Stratégies locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) 2017/2021

Tous les cas de figures possibles



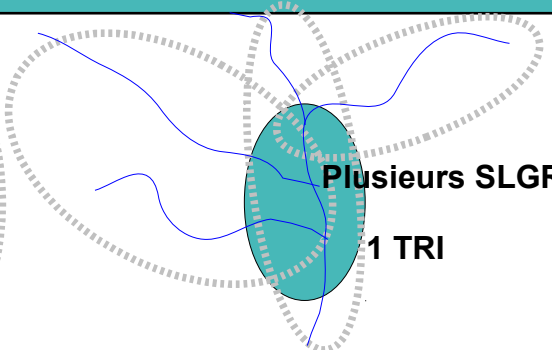
Plusieurs TRI

1 SLGRI

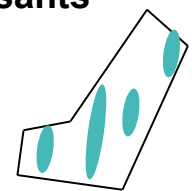


Plusieurs SLGRI

1 TRI



Niveau des bassins versants



Niveau des TRI

Mise en œuvre dans des programmes d'actions contractualisés (PAPI / Plan Rhône, etc.)



La Directive Inondation en France c'est définir un cadre stratégique pour la prévention des inondations s'appuyant sur ...

- Un **partage des responsabilités** entre les acteurs
- Le Maintien d'une **solidarité face aux risques**
(*Régime CatNat, solidarité amont-aval / urbain-rural*)
- La **recherche d'une synergie** avec les autres politiques publiques
(*gestion des milieux aquatiques, aménagement du territoire, gestion de crise*)

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation, c'est

-
PGRI



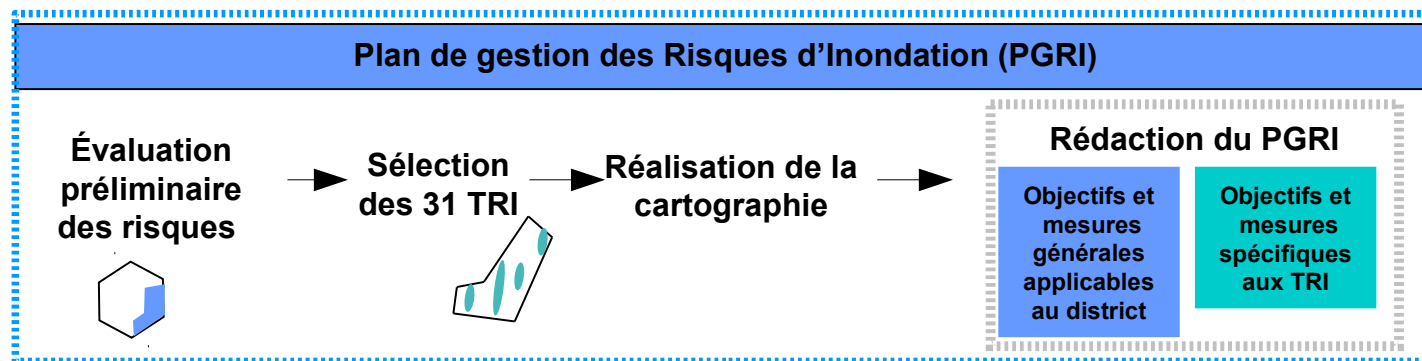
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Un outil de mise en œuvre de la Directive Inondation ...

- ... définissant un **cadre stratégique** à l'échelle bassin Rhône-Méditerranée : *quels sont les questions prioritaires ?*
- ... établissant une **priorisation des objectifs pour les stratégies locales** des 31 Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) : *quels sont les territoires prioritaires ?*
- ... **opposable** aux **documents d'urbanismes** et aux **décisions administratives** dans le domaine de l'eau : *au travers de dispositions*
- ... pour 2016-2021 puis révisé tous les 6 ans



Le PGRI c'est ...

un document co-élaboré et concerté avec les acteurs du territoire

A l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et pour les territoires concernés par les stratégies locales

- Une **co-élaboration technique** avec les acteurs du territoire
- Une **consultation officielle** des acteurs du territoire **commune avec le SDAGE** à partir de la mi-décembre 2014 (*4 mois*)

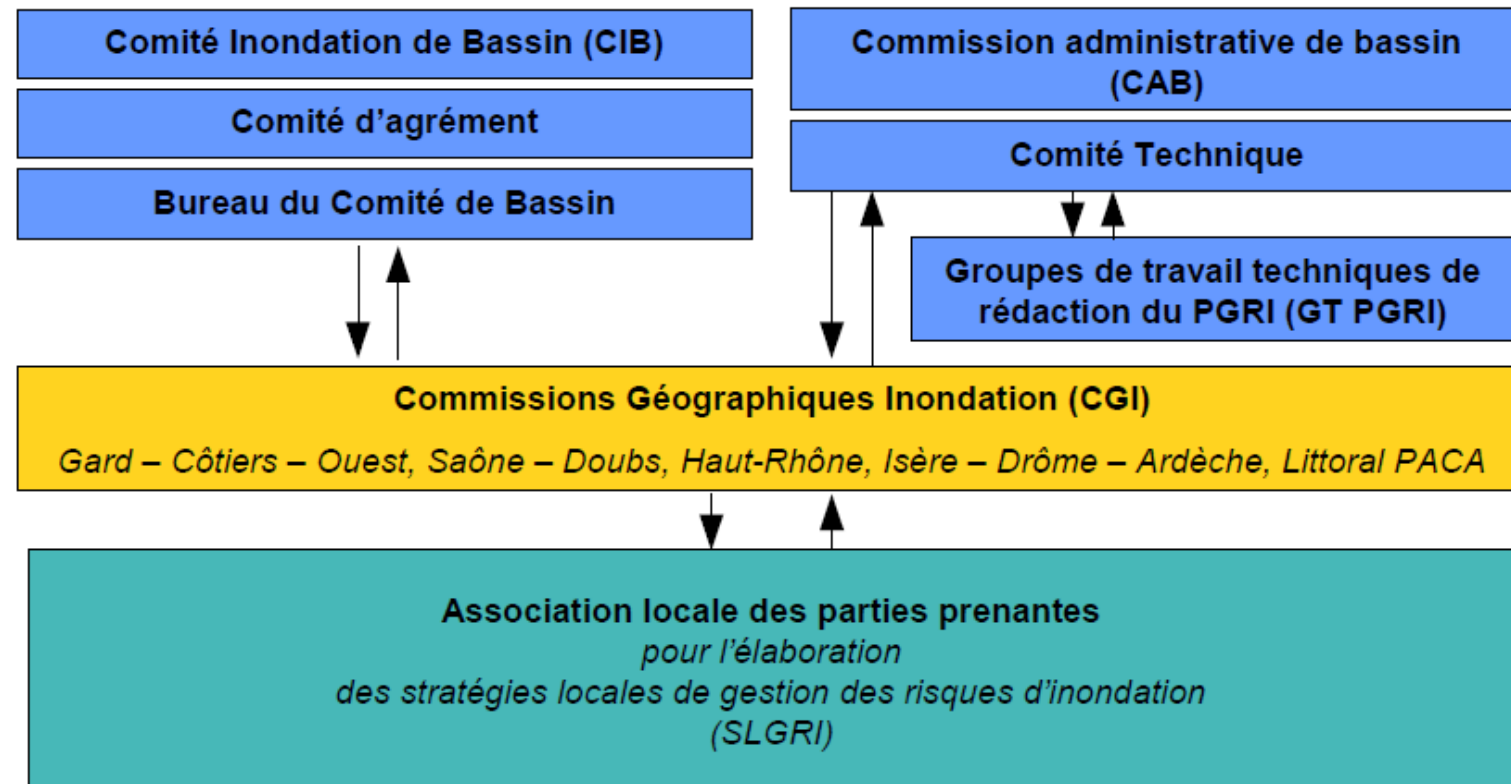
Niveau district = Bassin
Rhône Méditerranée



Niveau des bassins
versants



Niveau des TRI





Le PGRI c'est ...

5 Grands Objectifs de gestion des risques pour le bassin

➤ 3 Grands Objectifs pour répondre à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



GO1 : Mieux prendre en compte le *risque* dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation



GO2 : Augmenter la *sécurité* des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



GO3 : Améliorer la *résilience* des territoires exposés

➤ 2 Grands Objectifs transversaux



GO4 : *Organiser* les acteurs et les compétences



GO5 : Développer la *connaissance* sur les phénomènes et les risques d'inondation



➤ Deux principaux enjeux :

- *Rechercher l'**articulation** et les éventuelles **synergies** entre gestion des risques d'inondation et gestion des milieux aquatiques*
- *Aider à la prise en charge des **deux dimensions** de la gestion des cours d'eau et du littoral (**GEMAPI**) par les collectivités suite à la loi métropole*

➤ Des parties communes entre PGRI et SDAGE

- *l'**OF8** du SDAGE qui reprend le **GO2** du PGRI avec un recentrage sur la **gestion de l'aléa en lien avec les milieux aquatiques** (sauf 3 dispositions relatives à la sécurité des ouvrages hydrauliques)*
- *Le **GO4** du PGRI qui reprend une partie de l'**OF4** du SDAGE sur les aspects **GEMA+PI** (concerne 3 dispositions)*



Les Grands Objectifs de gestion des risques pour le bassin



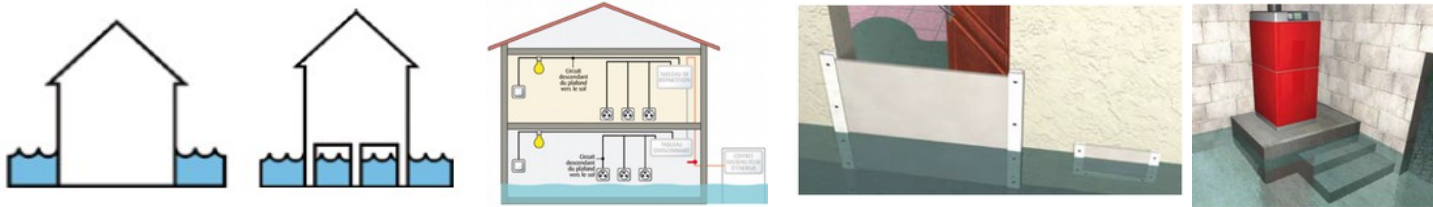
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Le Grand Objectif 1

« Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation »
ça veut dire ...

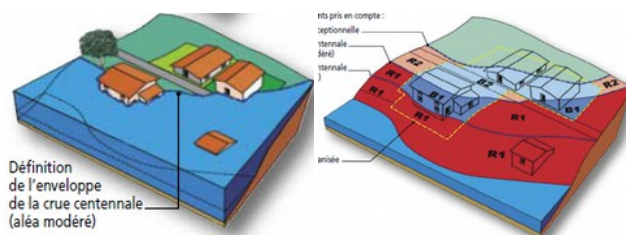
1/ Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire (*mise à disposition d'outils*)

2/ Réduire la vulnérabilité des territoires *au travers de PPRi, de stratégie de maîtrise des coûts, de limitation des risques d'effets domino sur les ICPE*

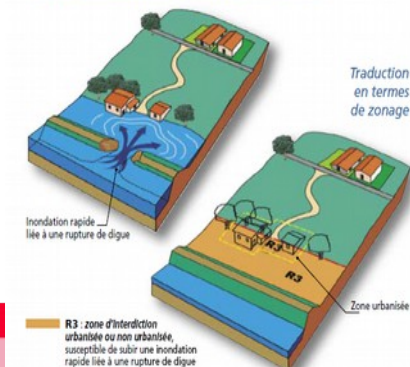


3/ Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation *au travers notamment de ...*

- ... principes généraux pour les documents d'urbanisme relatifs à la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et un renforcement des doctrines locales pour les PPRi



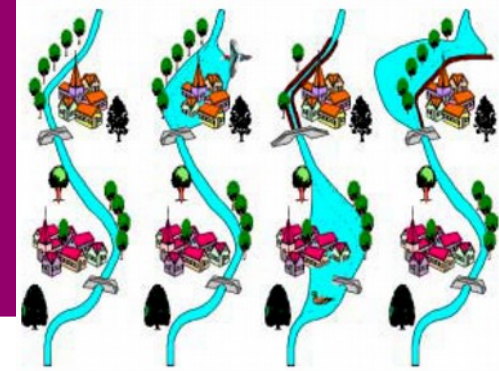
Le risque inondation lié à une rupture de digue



Le Grand Objectif 2

« Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »

ça veut dire ...



1/ Agir sur les capacités d'écoulement par (PGRI - SDAGE)

- Une **approche intégrée des phénomènes** (*débordement de cours d'eau, ruissellement, submersions marines*)
- Préserver/restaurer les **champ d'expansion des crues**
- Des **actions communes** à engager au titre de la **restauration morphologique** (qui vise le bon état des eaux) et la réduction de l'aléa (champs d'expansion de crue, ralentissement dynamique...)

2/ Prendre en compte les risques torrentiels par (PGRI - SDAGE)

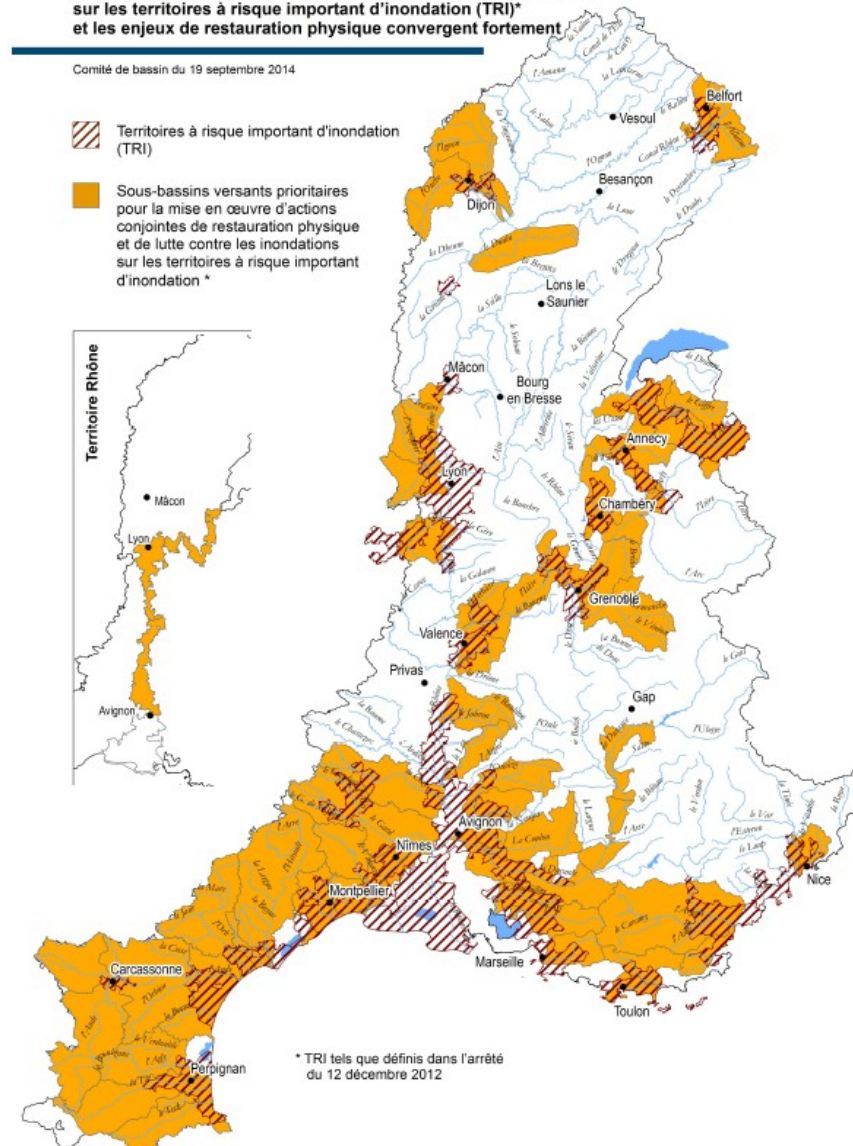
- Une recherche de **stratégie de gestion des débits solides** dans les exposées à un risque torrentiel

4/ Assurer la performance des ouvrages de protection

- en **encadrant** la construction des **nouveaux ouvrages de protection** recherchant la non dégradation des masses d'eau
- Par la limitation de l'exposition des **enjeux protégés**
- Par un **objectif d'efficacité** des ouvrages de protection
- Par un **objectif de pérennité** des ouvrages

CARTE 8A
Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)* et les enjeux de restauration physique convergent fortement

Comité de bassin du 19 septembre 2014



Hors
SDAGE

Le Grand Objectif 3

« Améliorer la résilience des territoires exposés » ça veut dire ...



1/ Agir sur la prévision et l'alerte par

- Une **organisation de la prévision réglementaire** encadrée par un schéma directeur (SDPC)
- Une évolution de la prévision des crues vers la **prévision des inondations**
- Une **incitation** des collectivités à mettre en place des **outils locaux de prévision**

2/ Se préparer à la crise et mieux vivre avec les inondations par

- Un objectif d'amélioration et de meilleure couverture des **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** centrée en priorité sur les stratégies locales.
- Une recherche d'**intégration d'un volet inondation** au sein de chaque **Plan Orsec**
- Un **objectif de retour à la normale des services publics et des réseaux post-crues** au travers de la sensibilisation, l'accompagnement et l'élaboration de Plan de Continuité d'Activité (PCA)

3/ Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

- Une incitation au **renforcement de l'information préventive** sur les risques d'inondation par l'affichage du risque et le développement d'une culture du risque



commune

aléa

consignes

en savoir plus

Le Grand Objectif 4 « Organiser les acteurs et les compétences » ça veut dire ...



1/ Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques par (SDAGE-PGRI)

- Des **stratégies locales (SLGRI)** comme outil de fédération des acteurs locaux concernés par un TRI
- Des dispositions communes avec l'OF du SDAGE pour **accompagner la GEMAPI** :
 - *EPTB/EPAGE*
 - *Articulation dispositifs milieux/inondation*
 - *Réaffirmer l'intérêt du bassin-versant comme échelle de gestion*

Commun avec le SDAGE

2/ Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection par

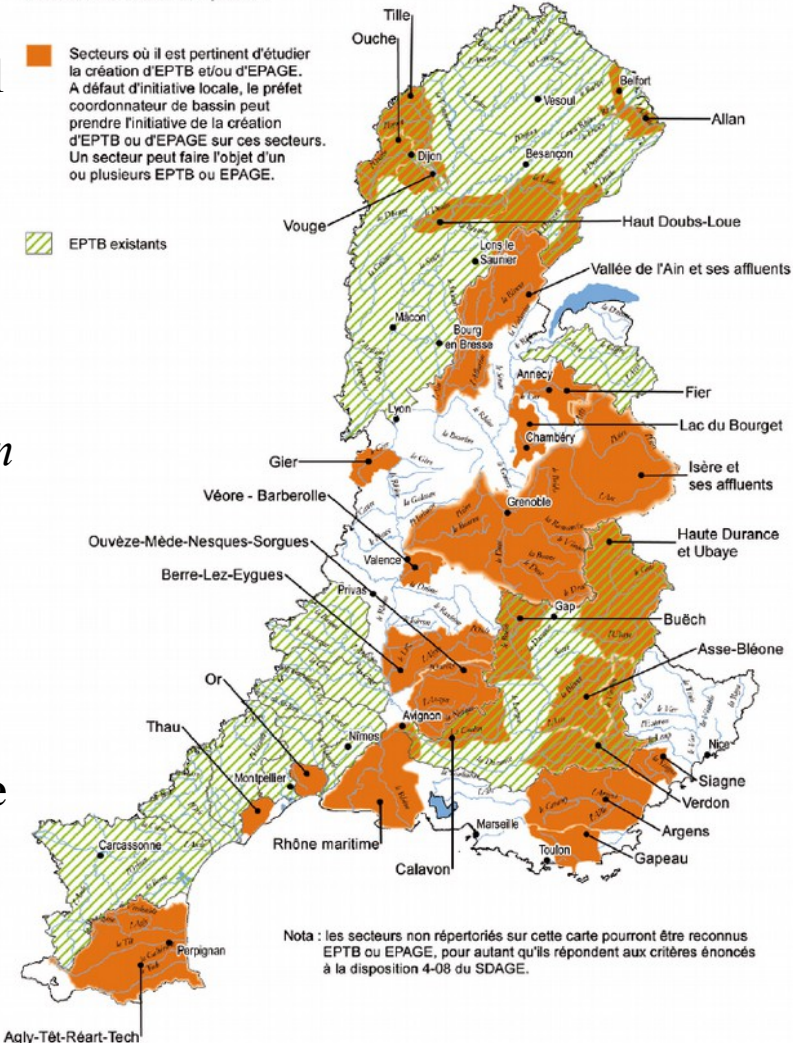
- Une volonté de disposer d'une **vision globale des systèmes de protection**

3/ Accompagner la mise en place de la GEMAPI

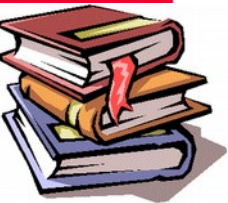
- au travers de la mission d'appui
- En favorisant la **constitution de gestionnaires adaptés aux territoires**

CARTE 4B
Secteurs où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée

Bureau du comité de bassin du 11 juillet 2014



Grand Objectif n°5 du PGRI : *Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*

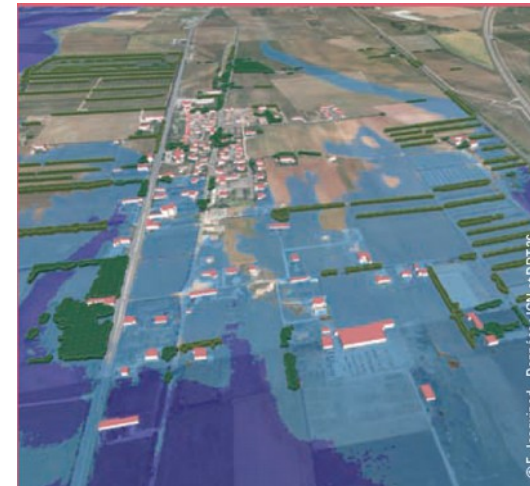
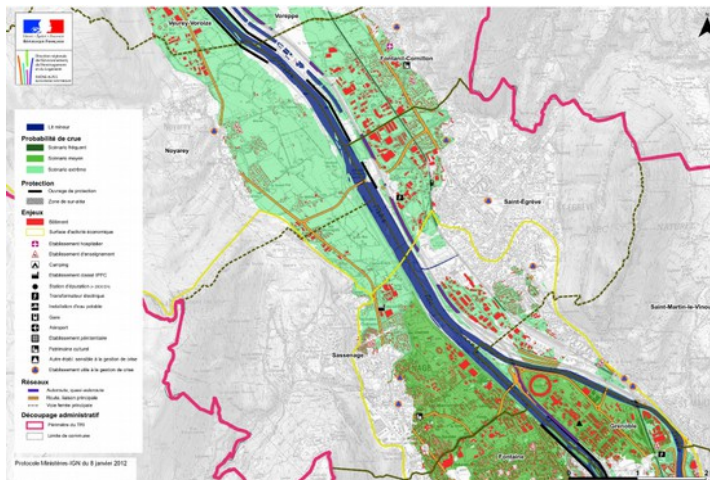


1/ Développer la connaissance sur les risques d'inondation

- Un **développement de la connaissance** sur les aléas et les enjeux à rechercher notamment sur les aléas torrentiels et sur la vulnérabilité des réseaux

2/ Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future

- Des lieux et des outils à rechercher pour **partager la connaissance** des aléas et des enjeux
- Une incitation au **partage des enseignements des catastrophes**



La déclinaison de ces Grands Objectifs pour chaque TRI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

➤ Fixe le cadre d'élaboration des stratégies locales

- *Objectifs*
- *Périmètre*
- *Orientation de l'élaboration de certaines dispositions*



➤ Initie la discussion sur l'élaboration des stratégies locales au travers de la phase de consultation du PGRI

- *Organisation de réunions locales à l'automne et durant la phase de consultation avec les locaux concernés par les différentes stratégies locales*
- *Fixer les objectifs de chaque stratégies locales au terme de la consultation afin de passer le relais aux territoires pour leur élaboration*

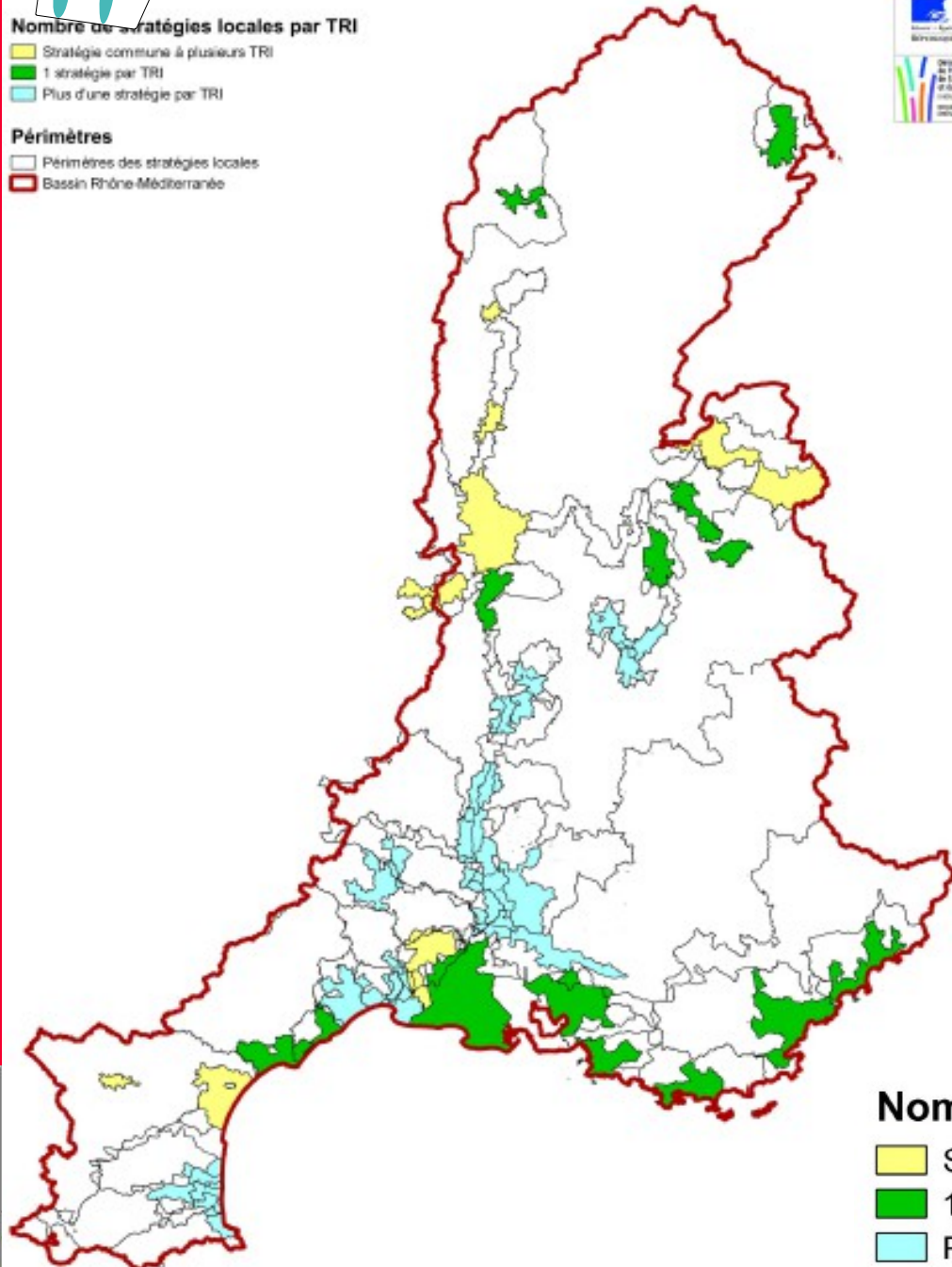
Pour chaque TRI, le PGRI ...

Nombre de stratégies locales par TRI

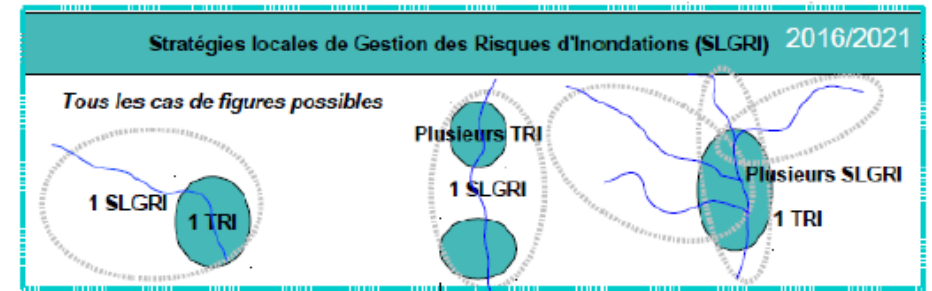
- Stratégie commune à plusieurs TRI
- 1 stratégie par TRI
- Plus d'une stratégie par TRI

Périmètres

- Périmètres des stratégies locales
- Bassin Rhône-Méditerranée



- Définit des objectifs pour les **31 TRI** du bassin qui devront être déclinées au sein de stratégies locales ...



- Structurés selon une logique de territoires cohérents

- *Bassin versant de la Saône*
- *Bassin versant de l'Isère*
- *Autres affluents du Rhône*
- *TRI riverains du Rhône*
- *Bassins versants du littoral languedocien*
- *Bassins versants du littoral PACA*

Nombre de stratégies locales par TRI

- Stratégie commune à plusieurs TRI
- 1 stratégie par TRI
- Plus d'une stratégie par TRI

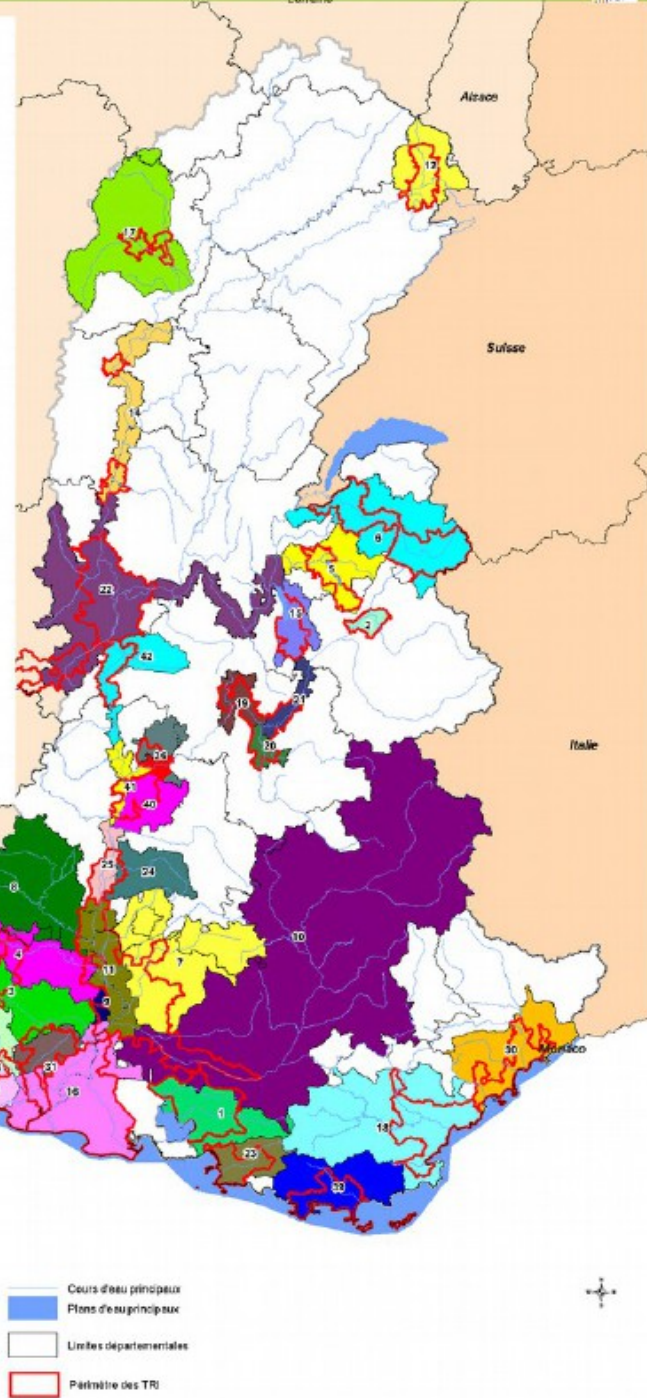
Pour chaque TRI, le PGRI propose 42 périmètres de stratégies locales

Thèse des projets de périmètres des stratégies locales de gestion des risques d'inondation pour les TRI du bassin Rhône-Méditerranée



Stratégies locales du bassin Rhône-Méditerranée (42) Projets de périmètres

1. SLGRI du TRI d'Aix-en-Provence - Salon-de-Provence
2. SLGRI du TRI d'Albertville
3. SGRI du bassin des Gardons
4. SGRI du bassin de la Cèze
5. SLGRI du bassin du Fier (TRI Annecy)
6. SLGRI Arve
7. SLGRI "affluents rive gauche du Rhône"
8. SLGRI du bassin de l'Ardèche
9. SLGRI "Gard rhodanien"
10. SLGRI "Durance et affluents"
11. SLGRI Rhône (TRI d'Avignon - Plaine du Tricastin)
12. SLGRI du TRI de Belfort-Montbéliard
13. SLGRI Béziers - Agde
14. SLGRI du Val de Saône
15. SLGRI du TRI de Chambéry - Aix-les-Bains
16. SLGRI Rhône (TRI Delta du Rhône)
17. SLGRI du TRI du Dijonnais
18. SLGRI de l'Est-Var
19. SLGRI du Voironnais
20. SLGRI Drac Romanche
21. SLGRI Isère Amont
22. SLGRI du TRI de Lyon
23. SLGRI du TRI de Marseille
24. SLGRI du bassin du Roubion - Jabron
25. SLGRI Rhône (TRI de Montélimar)
26. SLGRI du bassin du Vidourle
27. SLGRI du bassin du Lez - Mosson
28. SLGRI du bassin de l'étang de l'Or
29. SLGRI du bassin de l'Aude
30. SLGRI du TRI Nice-Cannes-Mandelieu
31. SLGRI du bassin du Vistre - Rhôny
32. SLGRI Réart, affluents et étang de Canet Saint-Nazaire
33. SLGRI Têt et Bourdigou
34. SLGRI Agly
35. SLGRI Tech et Côte Rocheuse
36. SLGRI affluents de l'Isère (TRI de Romans)
37. SLGRI Isère (TRI de Romans)
38. SLGRI Sète
39. SLGRI du TRI de Toulon-Hyères
40. SLGRI de la Plaine de Valence
41. SLGRI Rhône (TRI de la Plaine de Valence)
42. SLGRI Vienne



1. SLGRI du TRI d'Aix-en-Provence - Salon-de-Provence
2. SLGRI du TRI d'Albertville
3. SGRI du bassin des Gardons
4. SGRI du bassin de la Cèze
5. SLGRI du bassin du Fier (TRI Annecy)
6. SLGRI Arve
7. SLGRI "affluents rive gauche du Rhône"
8. SLGRI du bassin de l'Ardèche
9. SLGRI "Gard rhodanien"
10. SLGRI "Durance et affluents"
11. SLGRI Rhône (TRI d'Avignon - Plaine du Tricastin)
12. SLGRI du TRI de Belfort-Montbéliard
13. SLGRI Béziers - Agde
14. SLGRI du Val de Saône
15. SLGRI du TRI de Chambéry - Aix-les-Bains
16. SLGRI Rhône (TRI Delta du Rhône)
17. SLGRI du TRI du Dijonnais
18. SLGRI de l'Est-Var
19. SLGRI du Voironnais
20. SLGRI Drac Romanche
21. SLGRI Isère Amont
22. SLGRI du TRI de Lyon
23. SLGRI du TRI de Marseille
24. SLGRI du bassin du Roubion - Jabron
25. SLGRI Rhône (TRI de Montélimar)
26. SLGRI du bassin du Vidourle
27. SLGRI du bassin du Lez - Mosson
28. SLGRI du bassin de l'étang de l'Or
29. SLGRI du bassin de l'Aude
30. SLGRI du TRI Nice-Cannes-Mandelieu
31. SLGRI du bassin du Vistre - Rhôny
32. SLGRI Réart, affluents et étang de Canet Saint-Nazaire
33. SLGRI Têt et Bourdigou
34. SLGRI Agly
35. SLGRI Tech et Côte Rocheuse
36. SLGRI affluents de l'Isère (TRI de Romans)
37. SLGRI Isère (TRI de Romans)
38. SLGRI Sète
39. SLGRI du TRI de Toulon-Hyères
40. SLGRI de la Plaine de Valence
41. SLGRI Rhône (TRI de la Plaine de Valence)
42. SLGRI Vienne



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

2013

PGRI : rappel des échéances

2013-2014 : *Élaboration technique du document*

PGRI

2014

A partir du 19 décembre 2014 : *consultation commune PGRI/SDAGE/PAMM*

- *Des parties prenantes (4 mois)*
- *Du public (6 mois)*

2015

22 décembre 2015 : *arrêté du PGRI*

2016

2015-2016 : *élaboration des stratégies locales*

Stratégies locales

Fin 2016 : *arrêté des stratégies locales*

2017-2021 : *mise en œuvre des stratégies locales*

2021